



Le directeur général Strategy & Sustainability

Monsieur Louis Dreyfus
Directeur de la publication du site internet
« lemonde.fr »
SOCIETE EDITRICE DU MONDE
67/69, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

Courbevoie, le 20 décembre 2024

Lettre Recommandée avec AR n° 1A21516525078

Objet : Exercice du droit de réponse conformément à l'article 1-1-III de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, précisé par son décret d'application du 24 octobre 2007 à la suite de l'article « TotalEnergies savait que des exactions étaient commises sur son site gazier au Mozambique ».

Monsieur le Directeur de la Publication,

Le 24 novembre 2024, un article écrit par Madame Poline Tchoubar « TotalEnergies savait que des exactions étaient commises sur son site gazier au Mozambique » a été publié sur le site internet

www.lemonde.fr

à l'adresse suivante :

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/11/24/violences-arrestations-disparitions-totalenergies-savait-que-des-exactions-etaient-commises-sur-son-site-gazier-au-mozambique_6412216_3212.html

« Enquête - Le groupe énergétique français savait, dès 2021, que les soldats chargés de protéger son site gazier au Mozambique étaient accusés de violenter, d'enlever et de tuer des civils, selon des documents internes consultés par « Le Monde ». L'entreprise pétrolière a pourtant continué, pendant plusieurs années, à leur verser une indemnité. »

Adresse postale : 2 place Jean Millier - Arche Nord Coupole/Regnault
92078 Paris La Défense Cedex - T. : +33 (0)1 47 44 45 46

TotalEnergies SE
Société Européenne au capital de 5 994 199 152,50 euros
Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France — 542 051 180 RCS NANTERRE

Il est parti pêcher et n'est jamais revenu, raconte Maundi. A la place, nous avons reçu un cadavre. » En mars 2022, l'oncle de Maundi est battu à mort par des soldats. Sa seule faute : s'être approché trop près du site de gaz naturel liquéfié de TotalEnergies au Mozambique. Situé dans la province du Cabo Delgado, dans le nord-est du pays, le site est l'un des projets phares de la multinationale, évalué à 23 milliards de dollars.*

Les infrastructures locales du pétrolier français sont au cœur d'une insurrection djihadiste qui sévit dans la région depuis 2017. Lorsque la rébellion atteint les abords de son site, en mars 2021, Total suspend ses activités et laisse ses infrastructures sous la protection des forces armées mozambicaines, regroupées dans une unité baptisée Joint Task Force (JTF).

Pourtant de nombreux témoignages comme celui de Maundi les accusent d'exactions contre des civils depuis plusieurs années. A l'été 2021, selon ceux récoltés par le journal Politico, l'armée mozambicaine a notamment séquestré et torturé des dizaines de civils dans des conteneurs métalliques pendant plusieurs semaines sur les terres octroyées au projet. En réaction, TotalEnergies a répondu n'avoir « jamais reçu d'information indiquant que de tels événements aient effectivement eu lieu ». Contactée, l'entreprise dit toutefois qu'une enquête a été ouverte, à sa demande, par le procureur général du Mozambique.*

Des documents attestent que Total avait connaissance des exactions

Selon des documents inédits de Total que Le Monde a pu consulter, il ne s'agissait pourtant pas des premières accusations à l'encontre de ces militaires. Des plaintes pour extorsions, disparitions et même violences ayant conduit à la mort de deux pêcheurs sont consignées dans des rapports sociaux trimestriels rédigés par les équipes de Mozambique LNG – la filiale via laquelle Total conduit le projet – elles-mêmes. Ces rapports sont ensuite transmis aux financeurs publics du programme, en l'occurrence à l'agence italienne de crédit à l'exportation, la SACE. C'est auprès d'elle et en vertu du droit d'accès à l'information que l'ONG italienne ReCommon et Le Monde ont pu obtenir ces documents.

Ces rapports décrivent une longue liste de violences contre les civils, et ce dès avril 2021 : « Depuis le 2 avril, les habitants locaux ont régulièrement fait état de violations des droits humains commises par la Joint Task Force (limitation de la liberté de mouvement, extorsion, violence, arrestations, disparitions) », détaille un compte rendu daté de septembre 2021.

Dans le cadre de son accord avec la JTF, TotalEnergies verse directement une prime à ses soldats, conditionnée au respect des droits humains. En réaction aux accusations, un document établit que le paiement de ces primes est suspendu en août et en septembre 2021, une sanction qui semble bien peu proportionnée aux faits reprochés.

Lorsque des rapports font état de violences, de disparitions et d'extorsions le versement des primes aux soldats est suspendu

Ces rapports constituent en tout cas la preuve que la multinationale avait bien conscience des dangereuses dérives des soldats protégeant son site. A quel niveau de la hiérarchie ces informations étaient-elles remontées ? Interrogée, la multinationale n'a pas répondu à nos questions concernant ces documents, mais concède que « des abus par les forces de sécurité » ont été rapportés par les communautés locales.

L'un des documents comporte les initiales des personnes qui l'ont approuvé : parmi elles figurent les lettres « R. M. », qui pourraient correspondre aux initiales du directeur général du projet, Maxime Rabilloud.

« Leurs corps portaient des marques et des cicatrices »

Les faits rapportés dans ces documents continuent bien après 2021. Ils sont aussi corroborés par de nombreux témoignages recueillis sur place par le collectif d'investigation SourceMaterial, auxquels Le Monde a eu accès. Maundi est originaire de l'un des villages avoisinant le projet de gaz naturel liquéfié. C'est avec stupeur qu'en mars 2022 il reçoit le corps sans vie de son oncle Sailimo Mende, ainsi que celui d'un autre pêcheur, rapportés au village par les forces de sécurité. « On pouvait voir qu'ils avaient été violemment frappés, car il y avait des marques et des cicatrices sur leurs corps. L'un d'eux avait les mains attachées derrière le dos », se souvient-il.

La cause de leur mort est consignée par Total : « Il a été rapporté que deux pêcheurs ont été battus à mort le 26 mars par des militaires », dit un rapport de mars 2022. L'armée avait alors restreint les activités de pêche pour lutter contre l'insurrection djihadiste. D'après les documents, les pêcheurs mourants sont ensuite transférés au commissariat de Quitunda, un village construit par TotalEnergies pour les populations déplacées par le projet.

Maundi apprend la suite de l'histoire par d'autres détenus du commissariat : les corps de deux hommes ont été déposés dans leur cellule ; l'un était déjà mort, l'autre respirait à peine. C'est ce dernier qui leur a raconté ce qui leur était arrivé.

TotalEnergies soupçonne manifestement des membres de la Joint Task Force d'être responsables. Un premier rapport indique d'abord que, « supposément, l'incident n'est pas lié à la JTF ». Mais le suivant énonce que, comme auparavant, « la prime de nombreux officiers de la JTF qui ont pu être impliqués dans l'incident a été suspendue ».

Dans sa réponse au Monde, TotalEnergies dit avoir pris des mesures pour prévenir les risques : en plus de la prime conditionnée au respect des droits humains, l'accord avec l'Etat mozambicain concernant la Joint Task Force prévoyait « des formations en matière de sécurité et de droits humains » et « un système de griefs et d'investigations ». Malgré les alertes issues de ce « système de griefs », les documents consultés par Le Monde montrent que la société a choisi de continuer à travailler avec, et parfois à rémunérer, les militaires mis en cause pendant encore deux ans.

L'entreprise a en effet mis fin à cet accord en octobre 2023. La relation financière qu'il impliquait entre Total et les soldats de la JTF avait alors été montrée du doigt un mois plus tôt dans un rapport sur les droits humains mandaté par la multinationale et réalisé par le diplomate Jean-Christophe Rufin. Ce dernier y écrivait qu'« en cas de violation des droits humains ce lien engage directement la responsabilité du consortium » exploitant le site de gaz naturel liquéfié. »

Cet article contient des affirmations inexactes et/ou incomplètes qui conduisent la société TotalEnergies à invoquer le bénéfice d'un droit de réponse conformément à la réglementation applicable en France. Par ailleurs nous déplorons un traitement éditorial à charge et tenons à clarifier certains faits dont la contextualisation, telle qu'elle est opérée dans cet article, est de nature à tromper le public sur la réalité des faits.

Début du droit de réponse

Dans un article paru le 24 novembre 2024 sous le titre « TotalEnergies savait que des exactions étaient commises sur son site gazier au Mozambique », vous indiquez que TotalEnergies aurait eu connaissance de prétendues exactions commises par des soldats en charge de protéger le site gazier de Mozambique LNG. Vous reprenez les allégations d'un article paru sur le site de Politico portant sur de prétendues exactions contre des civils dans des containers à l'été 2021, et évoquez le décès de 2 pêcheurs en mars 2022, pour critiquer les relations de Mozambique LNG avec les forces armées dédiées à la protection du site.

Le projet Mozambique LNG, dont la filiale de TotalEnergies (TEPMA1) est partenaire à hauteur de 26,5% aux côtés d'autres sociétés internationales et de la société nationale des hydrocarbures du Mozambique, est un projet de développement de gaz naturel liquéfié situé sur la péninsule d'Afungi dans la province du Cabo Delgado au nord du Mozambique. Il représente un investissement potentiel de 20 milliards de dollars et une opportunité de développement majeure pour le Mozambique.

A partir de 2017, le Cabo Delgado a été le théâtre d'attaques menées par un groupe terroriste affilié à l'État Islamique, appelant à l'assassinat de civils et revendiquant ses exactions. Les évènements et allégations évoqués dans l'article se seraient déroulés dans ce contexte de très forte insécurité, exacerbé par l'attaque de la ville de Palma à la fin du mois de mars 2021 et à la suite de laquelle plus de 25 000 personnes se sont réfugiées dans la péninsule d'Afungi pour fuir les exactions de ce groupe contrôlant une partie de la province.

À compter du 2 avril 2021, Mozambique LNG avait évacué le personnel de son site. L'armée régulière du Mozambique a pris le contrôle de l'aéroport et du port de la zone.

Les forces de sécurité gouvernementales présentes dans le Cabo Delgado

Au regard de ce contexte sécuritaire, un *Memorandum of Understanding* (« MoU ») avait été conclu entre les projets de GNL de la péninsule d'Afungi, dont Mozambique LNG mais également les projets menés par ExxonMobil et ENI, et l'Etat Mozambicain.

Dans ce cadre, les installations se trouvant sur ce terrain étaient protégées par une force de sécurité composée de militaires et de policiers (dénommée Joint Task Force ou JTF) dont la fonction était exclusivement la protection de la péninsule d'Afungi. Cette JTF avait un commandement dédié. Pour autant et contrairement à ce que laisse entendre l'article, la JTF n'était pas la seule unité des forces militaires du Mozambique présente dans la région. Pour lutter contre le mouvement terroriste, d'autres unités de l'armée du Mozambique (hors JTF) intervenaient dans la région.

Ces forces de sécurité régaliennes, auxquelles il revient de protéger les citoyens et les biens, sont sous la seule responsabilité de l'Etat du Mozambique et ne reçoivent aucun ordre de Mozambique LNG. Mozambique LNG n'a jamais payé les salaires des soldats et policiers Mozambicains, y compris de la JTF. Ces salaires étaient et demeurent payés par le Gouvernement Mozambicain.

Le MOU avait pour objectif de s'assurer que les forces de sécurité mozambicaines qui protégeaient le site d'Afungi étaient correctement sensibilisées et formées au respect des droits humains en application des principes volontaires sur la sûreté et les droits humains (VPSHR). A ce jour, plus de 5000 membres des forces de sécurité mozambicaines ont suivi des sessions de formation VPSHR organisées par Mozambique LNG au titre du MOU. Le MOU comportait également une incitation à respecter des droits humains sous forme d'une compensation VPSHR supplémentaire, et un système de griefs et d'investigations.

Mozambique LNG a mis en place un système de traitement des griefs

En matière de droits humains, le système de traitement des griefs en place démontre la volonté de Mozambique LNG de détecter et faire traiter les situations dans lesquelles les membres de la JTF, et parfois d'autres unités, pourraient manquer à leurs devoirs. Ainsi, en cas d'abus rapporté, des investigations sont diligentées par les autorités et toute personne visée par un comportement inadéquat ne devait pas continuer à exercer de fonction au sein de la JTF et ne recevait pas de compensation. Enfin les rapports que vous indiquez avoir entre les mains - et qui n'ont rien de secret - montrent qu'au cours du temps, ces actions VPSHR ont permis d'améliorer le respect des populations locales par les membres de la JTF.

Conformément à ses procédures, Mozambique LNG consigne ces événements et les signale auprès des autorités gouvernementales afin que des investigations soient diligentées et le cas échéant des poursuites engagées. Dans le cas des deux pêcheurs décédés, les policiers de Quitunda qui ont remis les deux pêcheurs à leurs familles n'étaient pas membres de la JTF. Cependant, compte tenu de la gravité de l'affaire, Mozambique LNG, alerté de cet évènement par son système de traitement des griefs, a décidé de suspendre les paiements de compensation VPSHR destinés aux membres de la JTF jusqu'à ce que la chaîne des événements soit établie. Mozambique LNG a exigé auprès des autorités qu'une enquête soit menée, y compris par la mobilisation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme composée de défenseurs reconnus des droits humains. Cette enquête n'a pas conclu à l'implication des membres de la JTF dans la mort de ces deux pêcheurs. Mozambique LNG n'a repris le paiement des compensations VPSHR qu'une fois qu'il s'est assuré qu'aucun individu pouvant être impliqué n'appartenait à la JTF.

Prétendre que Mozambique LNG a versé des indemnités pendant des années à des individus qu'il savait avoir commis des exactions de droits humains est donc faux.

De même, faire croire que Mozambique LNG aurait des moyens de sanctionner des membres des forces régaliennes du Mozambique est également faux. Mozambique LNG était en contact avec les autorités afin d'obtenir que des investigations soient menées et, le cas échéant, que des sanctions soient prononcées, ce qui relève de la compétence exclusive des autorités de l'Etat du Mozambique.

Le crédit donné aux allégations publiées dans un article de Politico en septembre 2024 n'est enfin pas justifié. Mozambique LNG a confirmé dans une lettre du 3 septembre 2024 rendue publique qu'il n'avait pas eu connaissance de ces faits en dépit du système de *reporting* existant. En effet, Mozambique LNG a procédé à une revue (interne et confiée à un tiers externe) des informations à sa disposition à l'époque des faits allégués. Ces revues n'ont permis d'identifier aucune information rapportée à Mozambique LNG qui permettrait de corroborer les allégations de l'article de Politico. Mozambique LNG a publié le 26 novembre 2024 un état de ces diligences et vérifications sur son site internet.

Fin du droit de réponse

Je joins à la présente la délégation de pouvoirs consentie par Monsieur Patrick POUYANNE, Président Directeur Général, ès qualité de représentant légal de la société TotalEnergies.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la publication, à l'expression de mes salutations distinguées.

Aurélien Hamelle



Copie : Paul Naveau, TOTALENERGIES SE, Corporate Communications Head of Media Relations

P.J. : Délégation de pouvoirs consentie par Monsieur Patrick Pouyanné, Président Directeur Général, à M. Aurélien Hamelle, Directeur Stratégie & Sustainability , copie de la pièce d'identité de M. Hamelle et copie d'extrait kBis